CONSEIL MUNICIPAL LORIOL

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOL aura lieu le :

Lundi 27 octobre 2014 à 18 heures 30
à la Mairie de LORIOL

Ordre du jour :

Approbation du compte rendu du précédent conseil

Délibération	Le point sur dossier Eolien	⇨	Claude AURIAS
Information	Le point sur les inondations	⇨	Jean-Marc PEYRET Claude AURIAS
Information	Travaux assainissement secteur piscine	⇨	Jean-Marc PEYRET
Délibération	Urbanisme : remise de pénalités	⇨	Catherine JACQUOT
Information	Compte- rendu commission des finances	⇨	Martine MARIN
Délibération	Décisions budgétaires modificatives	⇨	Martine MARIN
Délibération	Subventions exceptionnelles "sport"	⇨	Thomas DUC
Délibération	Recettes : admission en non valeur	⇨	Martine MARIN
Délibération	Personnel communal : cotisation CNRACL	⇨	Pierre LESPETS
Délibération	Remboursement frais de déplacement - élu	⇨	Claude AURIAS
Information	Le point sur les TAPS	⇨	Jean-Pierre MACAK
Information	Le point sur les travaux	⇨	élus

LORIOL
VAL DE DROME

COMPTE RENDU DEFINITIF
CONSEIL MUNICIPAL DU
27 Octobre 2014

**

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Alain DOILLON, Nicolas AUDEMARD, Samuel MARTINS (en partie), Thomas DUC, Jérémy RIOU, Alain DELBET, Jacques MALSERT, Mesdames Yvette DILLE, Hanna FAURIEL, Françoise BRUN, Martine MARIN, Marie-Pierre MICHEL, Béatrice REYMOND LEBRUN, Isabelle JAUBERT, Céline POURCHAILLE, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS,
Absents ayant donné pouvoir : Messieurs Jacques FAYOLLET, Pierre MAIA, David VIGUIER, Christophe GAVARIN, Mesdames Catherine JACQUOT, Christiane MARTY, Lucette RODILLON, Christina REBOULET,
A été élue secrétaire de séance : Isabelle JAUBERT

Approbation du compte rendu du CM précédent : après validation des observations faites par Mme Rougny et M. Delbet, le compte rendu sera modifié. Par suite, ledit compte rendu est approuvé à l'unanimité de l'assemblée sous réserve des modifications demandées.

**

Projet Eolien – bois de Lagier (125)

Monsieur le Maire salue la présence de M. Delalle, maire de Cliousclat et précise que c'est à la demande de la Compagnie du Vent que l'assemblée communale est invitée à débattre ce jour sur le projet éolien du Bois de Lagier. M. Malsert s'interroge sur ce qui lui parait être une forme de précipitation ; Monsieur le Maire note qu'il convient d'être réactif compte tenu de la prise de position récente du conseil municipal de Cliousclat.
Sur interrogation de Mme Rougny, la société Compagnie du Vent, porteuse du dossier, précise qu'il s'agit en effet d'un projet modifié par rapport à celui présenté en 2010 (nouvelle implantation des 4 éoliennes) ; cette modification étant la conséquence du vote négatif de la commune de Cliousclat dernièrement. La Compagnie expose son projet et après rappel de l'historique précise qu'il s'agit de décaler les éoliennes qui étaient initialement sur la Crête du Bois de Lagier pour qu'elles soient moins visibles, ce que conteste M. Macak qui précise que ladite visibilité serait conservée côté Nord, non loin du château de la Gardette. De plus, il précise que les nouvelles implantations (dans des zones de ravinement et de ruissellement) accentuent les risques majeurs d'écoulement d'eaux pluviales. Mme Rougny confirme cette inquiétude compte tenu des déboisements nécessaires aux travaux. Le représentant de la Cie du Vent insistant en dernier lieu que le Bois de Lagier est l'ultime secteur de la CCVD où la réalisation d'un tel projet est envisageable, Mme Rougny demande si la commune de Loriol doit se sacrifier pour l'ensemble du territoire de la CCVD. Monsieur le Maire précise que ce projet aurait dû être concerté avec d'autres communes de la CCVD (notamment Grane ...) et rappelle également les retombées financières mineures espérées pour un tel projet (9 000 €/an pour Loriol, 66 000 € pour la CCVD). A la demande de M. Martins, il est précisé que les 4 éoliennes produiraient en électricité l'équivalent de 20 % de la population de la CCVD.
M. Malsert, au nom de l'opposition municipale, rappelle que depuis le début le groupe Tendance Loriol est opposé au projet notamment pour deux raisons essentielles : localement, en raison de l'implantation du projet et, globalement, par opposition aux règles de revente de l'électricité produite par l'éolien industriel.
Sur observation de Mme Rougny et M. Malsert, M. le Maire rappelle qu'il conviendra d'être vigilant sur la suite de ce dossier, réflexion au sein de la CCVD, décision du préfet de Région. Il n'est pas question de prendre position pour un projet qui impacterait une commune voisine sans en avoir au préalable engagé une réflexion collégiale. Nous sommes favorables au développement des énergies renouvelables dans un cadre d'intérêt général.
Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé présenté par la Compagnie du Vent décide d'émettre un avis défavorable audit projet éolien sur la totalité du bois de Lagier.

21 + 07 VOTANTS : POUR 25 CONTRE 00 ABSTENTION 03 (la procuration de M. Fayollet n'est pas prise en compte)

Mairie de LORIOL, Grande Rue, 26270 Loriol-sur-Drôme - Tél. 04 75 61 63 76 - Télécopie 04 75 61 67 03 - e-mail : mairie@loriol.com

Travaux d'assainissement secteur piscine :
Suite à la demande de M. Delbet, lors du précédent conseil, des prévisions sont apportées par M. Peyret, conseiller municipal délégué, quant à divers aspects relatifs aux travaux à entreprendre très prochainement sur les réseaux d'eaux pluviales et eaux usées de ce tronçon. Les éléments techniques, budgétaires, financiers sont présentés ; la rémunération du bureau d'étude est également débattue.

Compte rendu commission des finances
Madame Marin, conseillère municipale déléguée aux finances, présente un compte rendu de la commission qui a siégé la semaine dernière. La situation actuelle de la commune a été analysée au vu de quatre axes : l'état de la dette, la fiscalité, la structure des dépenses, celle des recettes. Sachant que les dotations d'Etat seront en baisse de l'ordre de 7% l'an, il sera nécessaire de fixer rapidement les orientations budgétaires au vu des marges de manœuvres potentielles (baisse de charges, augmentation de recettes hors fiscalité ...).

Décision modificative – subvention équilibre (126)
A la demande de M. Delbet, des précisions sont apportées sur les modalités de la subvention d'équilibre en direction du budget annexe éco quartier (120 000 €).
Madame MARIN, conseillère municipale déléguée aux finances, présente à l'assemblée communale des propositions de modifications des prévisions budgétaires du budget principal, en section d'investissement et en section de fonctionnement (tant en dépenses qu'en recettes). Outre une série « classique » de virements ou d'augmentations de crédits budgétaires, la présente proposition modificative permet l'inscription d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « lotissement communal ». Cette subvention est basée sur le différentiel financier entre le coût de production des terrains vendus dans ledit lotissement et leurs prix effectifs de cession ; le montant de cette subvention vient en déduction, dans le cadre du budget 2015, du remboursement de l'emprunt contracté au cours de l'année 2014. Le conseil municipal accepte les modifications budgétaires présentées.

20+ 09 VOTANTS : POUR 24 CONTRE 00 ABSTENTION 05 (départ de M. MARTINS qui donne procuration)

Subvention complémentaire – régie socioculturelle (127)
M. le Maire renouvelle ses remerciements en direction des agents de la Régie pour leurs investissements personnels dans la réussite de la mise en place du dispositif TAPS.
Madame Fauriel, maire adjoint, Présidente de la régie socioculturelle, présente une demande de subvention complémentaire d'un montant de 14 000 euros suite à la mise en place des temps d'activités périscolaires dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée scolaire de septembre 2014. Les élus acceptent d'attribuer à la régie socioculturelle une subvention complémentaire de 14 000 euros.

VOTE UNANIME

Subventions exceptionnelles – associations sportives (128)
Monsieur DUC, conseiller municipal délégué chargé des associations sportives, informe l'assemblée de cinq demandes de subvention exceptionnelle présentées par les associations suivantes :
Le GOL pour sa participation aux Championnats de France FFGE et UFOLEP à Montbéliard et à Vendôme (1 750 €), le Tennis Club pour l'achat de filets (256 €), le club de foot Loriol Passion FC pour l'achat de maillots et du matériel (200 €) et également l'association sportive NIN Val de Drôme, nouvelle association sportive (200 €). L'assemblée, favorable aux propositions présentées, décident d'attribuer aux associations les subventions exceptionnelles citées.

VOTE UNANIME

Personnel communal – reversement de cotisation CNRACL (129)
Monsieur Lespets, 1er adjoint au maire, propose à l'assemblée qui l'accepte le remboursement de cotisation retraite d'un montant de 107.98 € en faveur d'un Brigadier-chef Principal de la Police Municipale (trop versé suite à un changement de régime de retraite depuis la titularisation).

VOTE UNANIME

Remboursement frais de déplacement élu (130)
Madame Marin, conseillère municipale déléguée chargée des finances, informe qu'un élu s'est rendu à Salon de Provence à un RDV avec un promoteur immobilier intéressé par l'opération éco quartier. Madame Marin propose à l'assemblée qui l'accepte la prise en charge par le budget communal des frais du déplacement d'un coût total de 114.60 euros TTC. L'élu intéressé ne participe pas au vote.

VOTE UNANIME

Créances irrécouvrables – budget principal (131)
Madame MARIN, conseillère municipale chargée des finances, présente une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 207.21 € émise par le Trésorier de la commune sur des recettes liées à la cantine. Le conseil accepte à l'unanimité.

VOTE UNANIME

Taxe d'urbanisme – remise gracieuse de pénalités de retard (132)
Madame MARIN, conseillère municipale déléguée, chargée des finances, présente la demande du Centre des Finances publiques de Valence sollicitant la commune pour une remise gracieuse des pénalités de retard relatives aux taxes d'urbanisme tardivement acquittées par un administré. Le Centre des Finances publiques de Valence reconnait avoir adressé tardivement à l'intéressé l'avis d'imposition. Après avoir pris connaissance du motif les élus autorisent la remise gracieuse des pénalités de retard s'élevant à 1 802 euros.

VOTE UNANIME

Le point sur les inondations :
Monsieur le Maire précise que les batardeaux ont été laissés volontairement dans le secteur de Vaucourte pendant une certaine période par mesure de sécurité ; il s'est avéré que lesdits batardeaux ont été absolument nécessaires ... par la suite. L'interdiction de stationner dans le lit de Vaucourte a permis d'éviter le pire !
M. Peyret fait état de plusieurs points de débordement particuliers : canal de la Gueule, ruisseau des Bartavelles, ruisseau de Vaucourte, Lotissement la Bourliette et le Clos du Baron, rue d'Arbalestier, Parc des Crozes, RN7 (Les Blaches...). Monsieur le Maire précise que les bassins de rétention ont bien fonctionné mais il y a des points de fragilité (Vaucourte, Les Crozes...) avec notamment dans le Parc des Crozes trois entreprises qui ont subi des dégâts.
Monsieur le Maire s'interroge sur l'opportunité d'interdire le stationnement dans Vaucourte, il remercie vivement M. Peyret pour son action sur le terrain ainsi que le corps de sapeurs-pompiers de Loriol très efficace et dévoué.

Travaux de voiries :
M. Peyret informe de la liste des divers travaux de voirie qui seront réalisés en cette fin d'année pour un coût global de 135 000 €.

Opération traineau du père Noël :
Mme Jaubert expose à l'assemblée, en détail, un projet d'animation de quartier sur le thème de Noël. Il s'agit de faire circuler le traineau du père Noël dans divers quartier de la commune les 10/11/12/13 décembre 2014.

Le Maire,

MAIRIE DE L... SUR-DROME
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
26 (DROME)